



## Conditions de travail

# Nouveaux outils et vieilles ficelles

**Smartphone, Aviwest, TvUpack, Ksat, Mojo, réseaux sociaux : au travers de ces nouveaux outils, la direction prétend imposer une modification des pratiques professionnelles. Le SNJ invite les journalistes à ne se laisser déposséder ni de leur profession, ni du contenu éditorial.**

Les pressions sont de plus en plus insistantes, parfois même menaçantes : tel ou tel DRH affirme que l'utilisation des nouveaux outils est obligatoire, que le volontariat n'est pas de mise. Face aux mensonges, une piqûre de rappel s'impose.

- **Le smartphone.** Bien sûr, il permet de tourner des images. Mais les tâches de chacun sont encadrées et protégées par l'accord collectif de mai 2013. Le tournage des images est l'affaire des JRI ou des rédacteurs bi-qualifiés. De plus, une équipe de reportage TV est constituée au minimum de deux journalistes.

Le smartphone ne peut rester qu'un outil complémentaire, inutilisable pour des sujets en longueur ou des plateaux improbables. Enfin, quel que soit le support, antenne ou web, les images doivent être montées par des monteurs : il n'y a pas de sujet ou d'édition « au rabais »

- **Moyens de transmission 3G/4G.** L'accord collectif est très précis : les journalistes n'ont pas à envoyer des images, c'est le travail de nos collègues techniciens. Ksat, Aviwest ou TvUpack ne peuvent pas être imposés aux journalistes sans leur accord.

Certes dans des situations extrêmes, où les moyens classiques de diffusion n'ont pas le temps d'être envoyés sur place, ou ne peuvent accéder sur place, Aviwest et TVU pack peuvent être utiles. Mais cela ne saurait être une brèche pour qu'une direction s'y engouffre ! Direct, envoi d'éléments, économie de monteurs sur le terrain, l'outil est devenu ligne éditoriale et économique. Majoritairement les JRI des rédactions nationales et quelques rédacteurs refusent de l'utiliser, sans qu'un cadre éditorial ne soit discuté et négocié avec la direction.

Le SNJ rappelle aussi que les conséquences pour la santé de l'exposition aux ondes 3G/4G sont encore inconnues. L'étude, menée par l'instance de coordination des CHSCT, ne portait que sur les rayonnements émis, pas sur les éventuels risques sanitaires. Or, qu'en est-il pour les équipes quand l'appareil est allumé dans la voiture, pour capter le meilleur signal, ou quand de nombreuses équipes de télé sont regroupées au même endroit ?

- **Réseaux sociaux.** Les réseaux sociaux, dont l'utilisation reste sous le principe du volontariat, ne sont pas encadrés par l'accord collectif. Ils posent, notamment au travers des directs sur Facebook, de graves problèmes de déontologie et de respect du droit moral des journalistes : est-il normal de livrer gratuitement des reportages complets à une entreprise qui accepte par ailleurs des contenus racistes, sexistes ou violents ?

**Le SNJ rappelle que, conformément à notre charte d'éthique professionnelle des journalistes, un journaliste peut refuser un acte contraire à son intime conviction ou à sa conscience professionnelle. Le refus peut s'appliquer à ces nouveaux outils, puisque tous entraînent une modification des conditions de travail, une surcharge de tâches techniques au détriment de l'information, avec des conséquences sur l'emploi.**

Paris, le 22 novembre 2016

---

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : [snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr)

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ\\_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)